



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

13 août 2020

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 10 août 2020

L'an deux mille vingt, le dix août à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- M. BARBOT Jacques absent, ayant donné pouvoir à Mme BOITON Jocelyne,
- Mme SERRANO Liliane absente, ayant donné pouvoir à Mme TEYSSEYRE Dominique,
- M. TERDIEU Jean-Paul absent, ayant donné pouvoir à M. MAILLARD Patrick,
- Mme ARNOULT-FRANKE Béatrice absente excusée,
- Mme SGUARIO Laura absente excusée.

Madame HEBERT Gwenaëlle est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire précise que pour le point n°5, le vote ne portera que sur le CLIC Orgessonne.

## L'ORDRE DU JOUR APPELLE

### *1) Approbation du Conseil Municipal du 22 juin 2020*

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

**Le précédent procès-verbal du 22 juin 2020, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité**

## II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

2-2020	25/06/2020	DIA 05-2020	n° DIA	DIA 05-2020	Renoncement préemption
			Objet	Echange LANDRAS/ LAGOUBIE	
			Adresse	La Hotte	
3-2020	09/07/2020	DIA 06-2020	n° DIA	DIA 06-2020	Renoncement préemption
			Objet	Echange LAGOUBIE/ LANDRAS	
			Adresse	La Hotte	

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions**

## III) Prémption par substitution du Département des parcelles classées ENS n°AI 171, 178, 232, 233 et 235

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental, par courrier du 18 mai dernier, nous a indiqué ne pas souhaiter préempter des parcelles classées ENS sur la commune, pour lesquelles il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner le 21 avril (parcelles AI 171, 175, 178, 232, 233, 235). De ce fait le Département laisse à la commune son droit de préemption par substitution.

A la réception de la DIA, le Département dispose d'un délai de deux mois pour répondre et en cas de délégation de son droit de préemption à la commune, celle-ci dispose d'un mois supplémentaire.

La DIA ayant été reçu en période de confinement lié au COVID19, l'ordonnance consolidée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, notamment son article 12 ter, son traitement n'a commencé à courir qu'à compter du 24 mai 2020. Le Département avait donc jusqu'au 24 juillet pour préempter, s'il le souhaitait et la commune a jusqu'au 24 août pour se prononcer en faveur d'une préemption par substitution.

Les parcelles cadastrées AI 171, 175, 178, 232, 233, 235 sont classées « Espaces Naturels Sensibles » et « Bois classé » ; elles sont également limitrophes à des parcelles communales et contiguës à un chemin rural. Elles sont sur la trame verte (TVB) créée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français en 2011 pour la facilitation de la mobilité des espèces animales et végétales, cette zone étant un couloir de passage du grand gibier entre les forêts de Fontainebleau et Rambouillet. L'acquisition de ces parcelles rentre dans le développement durable de la commune, notamment dans la fiche action n°17 de notre Agenda 21 concernant l'affouage. A terme ces parcelles seront ouvertes au public dans le cadre d'un parcours pédagogique.

Pour toutes ces raisons, la commune souhaite préempter les parcelles AI 171, 178, 232, 233, 235 (la parcelle AI 175 ne sera pas préemptée car elle se trouve à cheval sur la zone « N » boisée et sur la zone « A » agricole).

**Après cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- 1. D'acquérir par voie de préemption partielle par substitution du Conseil Départemental les parcelles cadastrées AI 171, 178, 232, 233 et 235 situées sur la Grande Vallée et sur la Comté, d'une surface totale de 6 hectares, 52 ares et 45 centiares, appartenant aux Consorts LEFEVRE, au prix de 0.40€ /m<sup>2</sup>, soit 26 098 €, conformément aux tarifs pratiqués dans ce secteur et les frais afférents à cette acquisition.**
- 2. Qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération.**
- 3. Que le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.**

## **IV) Demande de subvention au Conseil Départemental**

Pour l'acquisition des parcelles AI 171, 178, 232, 233 et 235 susvisées et classées ENS, la Commune a la possibilité de solliciter une aide financière départementale à l'acquisition foncière d'espaces naturels à hauteur de 50% du montant estimé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant estimé des parcelles en cours d'acquisition et autorise le Maire à signer les conventions s'y afférant.

## **V) Désignation des délégués au sein du CLIC**

La commune de Vayres sur Essonne est adhérente à l'association CLIC Orgessonne, service de proximité destiné à toute personne de 60 ans et plus, leurs familles et entourage et à l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la gérontologie.

La commune doit donc désigner un délégué pour la représenter au sein de l'association.

Pour information l'élection des membres du Conseil d'Administration aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 14 septembre prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a élu comme délégué du CLIC Orgessonne :  
**Madame TEYSSEYRE Dominique**

## **VI) Questions diverses**

### 1. Travaux :

- RD 449 : Un alternat sera mis en place dans les semaines à venir entre Vayres et D'Huison afin de permettre le nettoyage des canalisations et terminer les travaux de la station de pompage au niveau du château de d'Huison-Longueville.
- La boucle du feu du Sourdet et la peinture des passages piétons qui devaient être refaits dans les jours à venir, le seront ultérieurement car le Département va refaire l'enrobé entre le rond-point et la Mairie.
- Les enfouissements électriques devraient être terminés courant septembre avec l'enlèvement des poteaux électriques par la SICAE. Pour le téléphone, une convention a été signée avec Orange qui a validé la partie des travaux sur la partie publique ; reste à finalier la partie câblage chez les riverains (l'étude a pris du retard avec le confinement pour raison sanitaire, mais nous venons de lancer la consultation sous forme de MAPA < 40 000€). Nous attendons les offres des entreprises consultées, les travaux devraient avoir lieu courant septembre-octobre.
- Concernant le volet sécurisation de la chaussée, le Département est toujours en cours d'étude de l'emplacement de trois chicanes que la commune souhaite installer. La réfection de certaines bordures dégradées sera effectuée en même temps que les travaux de pose des chicanes.
- Le Département a refait les marquages au sol sur la RD 449 entre le rond-point de Vayres et Courdimanche. Ils ont pris en charge la réfection des marquages des 4 passages piétons du rond-point et la mise aux normes de la piste cyclable.

### 2. Représentants aux commissions du PNR du Gâtinais français :

Nous avons la possibilité de désigner des personnes extérieures au Conseil municipal dans les commissions du PNR ; il est proposé à M. Jean-Luc CRINIS qui faisait partie des commissions Patrimoine, Education et Communication sous l'ancien mandat, de continuer à participer à ces mêmes commissions.

### 3. Loisirs :

- Pour la Fête du Patrimoine le week-end du 19 et 20 septembre, Monsieur MORIZOT Mikaël propose de faire deux visites commentées des cressonnières le samedi à 14h et le dimanche à 11h.
- La commission loisirs va se réunir dans les jours à venir pour étudier la potentielle réouverture de la salle aux associations pour la rentrée et étudier le maintien ou non des locations aux particuliers fonction des dernières recommandations sanitaires liées à la crise du COVID19 ( pour le moment, lors de locations de salle aux particuliers, les convives doivent être assis à 1m les uns des autres, les buffets et les moments de danse sont interdits, le port du masque obligatoire pour les déplacements dans la salle).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 48 minutes.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.

